Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction de l'autonomie

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Formations à destination des services autonomie à domicile 2027-2030

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202608281028
Date limite de remise des plis	03 / 12 / 2026 à 12h00

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de marché	Accord-cadre à bons de commande de services sans montant minimum et avec un montant maximum par lot, mono-attributaire
Structure	4 lots Lot n°1 : La prévention et secours civiques (PSC) de niveau 1 Montant maximum annuel : 13 000 € HT Lot n°2 : Savoir-faire et pratiques Montant maximum annuel : 40 000 € HT Lot n°3 : Connaissance des personnes aidées et accompagnées Montant maximum annuel : 33 000 € HT Lot n°4 : L'éthique et les droits des professionnels Montant maximum annuel : 4 000 €
Lieu d'exécution	Département de la Seine-Maritime
Délai	1 an à compter de sa notification reconductible 2 fois un an dans la limite de 3 ans
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (référence)
Nature des prix	Prix unitaires

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Maritime
Représentant : Le président du Département de la Seine-Maritime
Adresse : Hôtel du Département
CS 56101
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX
Téléphone : 02.35.03.55.55
Site internet : https://www.mpe76.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

La présente consultation a pour objet l'exécution de prestations de formation pour les professionnels exerçant dans les services autonomie à domicile prestataires autorisés par le Département de la Seine-Maritime :

- Auxiliaires de vie sociale (AVS),
- Aide médico-psychologique (AMP)
- Accompagnants éducatifs et sociaux (fusion des 2 Diplômes d'État AVS et AMP),
- Responsables de secteur,
- Responsables d'agences

Code CPV	Libellé CPV
80530000-8	Services de formation professionnelle

NOMENCLATURE ACHAT :	Libellé
78.07	Formation professionnelle pour agents hors département services sociaux et spécifiques (services sociaux et spécifiques)

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Objet
Lot n°1 : La prévention et les secours civiques (PSC) de niveau 1 Sans montant minimum annuel ; montant maximum annuel : 13 000 € HT
Lot n°2 : Savoir-faire et pratiques Sans montant minimum annuel ; montant maximum annuel : 40 000 € HT
Lot n°3 : Connaissance des personnes aidées et accompagnées Sans montant minimum annuel ; montant maximum annuel : 33 000 € HT
Lot n°4 : L'éthique et les droits des professionnels Sans montant minimum annuel ; montant maximum annuel : 4 000 € HT

Conformément à l'article L726-1 du code de la sécurité intérieure, Le lot 1 est réservé aux candidats répondant aux conditions du décret 2024-242 du 20 mars 2024 relatif aux formations aux premiers secours.

Les candidats peuvent répondre à un seul lot, à plusieurs lots ou à tous les lots.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre distinct.

- **Particularité concernant le lot 3 :**

Pour le lot 3, le commencement d'exécution sera différé par rapport à sa date de notification. Le commencement d'exécution se fera à compter du mois de septembre 2027, il n'y aura pas de bon de commande avant cette date pour ce lot.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, et en tant que membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.mpe76.fr.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation ;
- L'Acte d'engagement ;
- le Bordereau des prix unitaires (BPU) par lot ;
- le Détail estimatif par lot ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux 4 lots ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux 4 lots.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Le candidat reconnait avoir reçu et vérifié la totalité du contenu du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une de ces pièces ou de son contenu dès lors qu'il aura remis une offre.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.mpe76.fr.

Les copies de sauvegarde sur support physique doivent être adressées à :
Département de la Seine-Maritime
Hôtel du Département
Direction de l'autonomie
Quai Jean Moulin, CS 56101
76101 ROUEN CEDEX

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou équivalent
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) ou équivalent
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché
Lot 1 Habilitations formations 1ers secours	Agréement Cf article L726-1 du code de la sécurité intérieure

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement (un par lot)
BPU	Bordereau de prix unitaires (un par lot)
DE*	Détail Estimatif (un par lot)
Note méthodologique	Note méthodologique qui indiquera clairement pour chaque thème de chaque lot : - La désignation et les coordonnées du responsable du projet de formation - Les contenus et objectifs pédagogiques des formations, résultant de la compréhension et de l'analyse des enjeux actuels du secteur de l'aide à domicile - Les méthodes, techniques, documents et moyens utilisés, en fonction des publics - Les compétences, formations, profil et expérience professionnelle des formateurs
Note	Note environnementale qui portera sur :

Document	Descriptif
environnementale	La mobilité durable : La sobriété numérique et dématérialisation :

* Le détail estimatif n'est pas un document contractuel : il sert à la comparaison des offres.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Direction juridique et des marchés - Service de la commande publique
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat

ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENTS DES OFFRES

- **Critères de jugement des offres :**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (pondération 50)	Valeur technique appréciée selon les éléments indiqués dans la note méthodologique Les sous-critères suivants seront appliqués : Sous-critère 1 : Pertinence des contenus et objectifs pédagogiques des formations, résultant de la compréhension et de l'analyse des enjeux actuels du secteur de l'aide à domicile sur 20 Sous-critère 2 : Méthodes, techniques, documents et moyens utilisés, en fonction des publics sur 20 Sous-critère 3 : Compétences, formations, profil et expérience professionnelle des formateurs sur 10
2. Prix (pondération 40)	Prix apprécié au vu du montant total en € TTC du DE
3.Critère environnemental (pondération 10)	Valeur environnementale appréciée selon les éléments indiqués dans la note environnementale • Mobilité durable : Le titulaire s'engage à limiter l'empreinte carbone et à optimiser les déplacements de ses formateurs (recours à des formateurs locaux, covoiturage ou utilisation des transports en commun …). Sur 5 • Sobriété numérique et dématérialisation : il est demandé au titulaire d'utiliser des supports pédagogiques dématérialisés ou à défaut, de mettre les documents à disposition des stagiaires sur des supports en papier recyclé ou du papier issu de forêts gérées durablement (labels FSC, PEFC ou équivalent) ainsi qu'en format recto-verso …) Sur 5

- L’offre la moins distante obtiendra la note de 40,
- Les notes attribuées aux autres offres seront inversement proportionnelles à l’offre la moins distante de la manière suivante :

- X : offre la moins distante
- Y : offre analysée
- Note : (X/Y) x 40

En cas de discordance constatée dans l’offre, ce sont les prix du bordereau des prix qui prévaudront sur ceux du détail estimatif et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d’addition ou de report qui seraient constatées dans le détail estimatif seront également rectifiées et c’est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les sous-critères qualitatifs seront notés selon les niveaux suivants :

- Note de 0 : Très insuffisant ou non renseigné
- Note de 25% de la note maximale : Insuffisant
- Note de 50 % de la note maximale : Répond au cahier des charges
- Note de 75 % de la note maximale : Apporte une valeur ajoutée
- Note de 100 % de la note maximale : Excellent (allant au-delà des attentes du cahier des charges)

- **Régularisation des propositions :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l’objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l’issue de l’analyse des offres initiales, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, sous forme dématérialisée, ...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l’acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Offres anormalement basses**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d’une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

Dans le cas où les soumissionnaires auraient remis ces documents avec leur offre, elles ne seraient pas redemandées.

Le soumissionnaire retenu devra fournir les documents demandés dans le délai indiqué dans le courrier d'information, sinon son offre serait écartée au profit du candidat arrivé en deuxième position.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur le profil d'acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de ROUEN
53 Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.32.08.12.70
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.32.08.12.71
Site internet : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

DOCUMENTS UTILES
(Versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (Direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances)
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021